

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Étaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Clément JACQUEMOS, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absent excusé : Michel FORAY (pouvoir à Jean CAILLET),

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 MAI 2017 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - PROJET DE CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE RUISSEAU DE LA SERRAZ :

Le Conseil Municipal accueille Messieurs CONVERT père et fils, venus présenter le projet.

La société CONVERT a entrepris des démarches préliminaires relatives à la création d'un équipement hydroélectrique sur le ruisseau de La Serraz sur les communes de Le Verneil et de La Table.

Le Groupe Convert dispose actuellement d'une prise d'eau située à La Martinette à La Table.

Le projet vise la création d'une centrale hydroélectrique d'une puissance de 500 kW sur le ruisseau de La Serraz, avec une prise d'eau à un point de chute élevée, situé à 1 057 m d'altitude en forêt communale. Une conduite forcée d'un diamètre de 40 cm, d'une longueur de 2,5 km serait installée côté Verneil ainsi que la construction de la micro-centrale. Le débit réservé, conforme à la Loi, serait de 1/10^{ème} au minimum. Une énergie « propre » serait ainsi produite via le cycle naturel de l'eau avec un rendement de 90 %.

Au niveau fiscal, la taxe professionnelle serait perçue par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie (Régime Taxe Professionnelle Unique) et une redevance à hauteur de 5 % du Chiffre d'Affaires serait reversée aux 2 communes (répartition non définie).

La commune de Le Verneil a donné un avis défavorable à ce projet en raison du débit de La Serraz jugé en baisse et au regard de l'implantation de la centrale en amont du captage d'eau potable.

Les élus remercient Messieurs CONVERT pour cette présentation, qui quittent la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 1 abstention, 8 pour, approuve le projet présenté en raison de l'énergie produite respectant l'environnement, du débit réservé de 10 % et de l'impact environnemental faible pour la commune.

2 - QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX :

- **expertise sinistre toit église** : l'entreprise MERCIER interviendra semaine prochaine pour la réparation des rives du toit.
- **sécurisation du Villard** : l'entreprise SER TPR intervient depuis le 20 juin pour la mise en place d'un plateau surélevé au croisement de la RD et des voies communales de La Provenchère et de la Montagne.
- **assainissement bâtiment mairie- OPAC au Chef-lieu** : les travaux sont programmés à l'automne.
- **garde-corps Pic de l'Huile** : un devis est en cours de réalisation.
- **alpage du Champet** : une première partie des travaux de débroussaillage a été réalisée par l'entreprise TRV. L'alpagiste montera ses bêtes le week-end du 24-25 juin pour la saison.

ANIMATIONS :

- **inauguration de la chambre froide** : l'ACCA a convié les membres du Conseil le 24 juin matin.
- **Exposition du 24 juin au 29 juillet 2017 sur le thème de la nature dans l'église avec de nombreux intervenants et animations (détail du programme sur <http://latable-savoie.com/>)**
- **20 Août** : le traditionnel rassemblement « du 15 août » aura lieu le dimanche 20 août 2017 avec la programmation d'un spectacle dans l'église le soir.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 30 juin à 18h00.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

